

Frais d'installation d'un nouveau compteur d'eau

Par Florchinger Marjorie, le 06/07/2017 à 13:49

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un appartement situé dans une maison de ville dans lequel il existe trois autres lots. Jusqu'à ce jour, les trois autres lots, appartenant à une seule propriétaire étaient loués. La propriétaire de ces lots souhaite en vendre deux et conserver le troisième. Pour ce faire elle est obligé de faire poser un nouveau compteur d'eau général, car celui existant pour la copropriété actuelle est situé dans le lot qu'elle souhaite conserver et sera donc utilisé pour ce dernier. Une facture d'un montant de 3 000 euros pour l'installation de ce nouveau compteur vient de nous parvenir et cette dernière nous demande une participation au tantième. Je souhaiterai savoir si ces frais incombent réellement à la copropriété actuelle. Pour votre information, nous sommes un syndic bénévole.

D'avance merci pour votre réponse.

Marjorie Florchinger